

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

| Nombre de membres | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 32 | 32 | 32 |

DELIBERATION n°2014/55

L'An deux mille quatorze et le jeudi 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH

M. COURTIE donne procuration à Mme TOUTU
M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : Mme CLAVIER

OBJET : CCVO - Ouverture des commissions thématiques aux conseillers

A la demande du Président, dans le cadre d'une appropriation renforcée des problématiques portées par la communauté de communes, il serait souhaitable d'ouvrir les commissions thématiques aux conseillers communautaires suppléants légalement convoqués pour les conseils communautaires et destinataires des documents annexés selon l'article L.273-12 du Code électoral.

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT énonçant que : « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. »

Vu la demande exprimée par les communes membres de la CCVO représentées par un conseiller communautaire titulaire unique, disposant d'un conseiller communautaire suppléant et souhaitant que le dit suppléant, conseiller municipal, participe aux travaux des commissions thématiques.

Il est proposé au Conseil communautaire de décider que les conseillers municipaux suivants se voient proposer de participer aux travaux des commissions thématiques :

M.Rolland SOUVERBIE (Aste Béon), M.Elie DUVERNEUIL (Béost), M.Francis CAILLEAUX (Bescat), M.Jean MONTOULIEU (Bielle), Mme.Marie-Thérèse HOLSTEIN (Bilhères en Ossau), Mme.Catherine GANTCH (Castet), M.Pierre ASSIMANS (Eaux-Bonnes), Mme.Madeleine CASENAVE (Gère-Belesten), M.Henri CASAU (Iseste), Mme.Marie-Noëlle SOULE (Louvie-Soubiron), Mme.Wendy MESPLE-SOMPS (Lys), Mme.Marie-Christine LECOMTE (Sainte-Colome) et M.Joël REGOT (Séviacq-Meyracq).

Le Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE le présent rapport,

APPROUVE l'ouverture des commissions thématiques aux conseillers précédemment listés.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

REÇU

le 26 JUIN 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST MARIE